

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Session extraordinaire dûment convoquée du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi 18 mars 2013 à 19H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon  
Maire  
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault  
Monsieur Mario Laplante  
Madame Noëlle Jodoin

Monsieur Serge Ménard  
Monsieur Martin Carrier

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.  
Madame Martine Lavoie a motivé son absence.  
Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance.
- 2- Avis de motion afin d'adopter le règlement 2013-74 décrétant un règlement d'emprunt et autorisant les travaux de pavage dans le secteur Leclerc, de même que des travaux de réfection au barrage Georges-Maurice pour un montant de 607,428.57\$ et remplaçant le règlement 2013-70.
- 3- Offre de service du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains concernant la pose de bitume du rang 8 et du secteur Leclerc.
- 4- Fauchage de levées de fossés.
- 5- Désignation d'une personne pour régler les mésententes (art. 35 LCM).
- 6- Période de questions.
- 7- Levée de l'assemblée.

#### **1- Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance.**

##### **Résolution 102-03-2013**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de constater que l'avis de convocation a été signifié dans le délai prescrit par la loi. En conséquence, la séance est ouverte.

#### **2- Avis de motion afin d'adopter le règlement 2013-74 décrétant un règlement d'emprunt et autorisant les travaux de pavage dans le secteur Leclerc, de même que des travaux de réfection au barrage Georges-Maurice pour un montant de 607,428.57\$ et remplaçant le règlement 2013-70.**

Monsieur Martin Carrier donne avis de motion afin de soumettre pour adoption, lors d'une séance ultérieure un règlement portant le numéro 2013-74 décrétant un règlement d'emprunt et autorisant les travaux de pavage dans le secteur Leclerc, de même que des travaux de réfection au barrage Georges-Maurice pour un montant de 607,428.57\$ et remplaçant le règlement 2013-70.

#### **3- Offre de services du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains concernant la pose de bitume du rang 8 et du secteur Leclerc**



### **Révocation de l'avis de convocation**

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal ;

#### **Résolution 106-03-2013**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de révoquer l'avis de convocation et de rajouter l'item suivant :

#### **7- Publication du poste de coordonnateur(trice) du camp de jour**

Considérant que le conseil municipal a décidé par sa résolution 100-03-2013 d'ouvrir et de publier dans le journal le poste de coordonnateur(trice) et animateurs(trices) du camp de jour ;

#### **Résolution 107-03-2013**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'annuler la résolution 100-03-2013 concernant la publication du poste de coordonnateur(trice) dans le journal municipal.

#### **8-- Levée de l'assemblée**

#### **Résolution 108-03-2013**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 19H30.

---

Raymonde Plamondon  
Maire

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Raymonde Plamondon, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*